



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 119351

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les propositions exprimées dans le rapport d'information pour une meilleure prise en charge des urgences médicales. Le rapporteur préconise que le préfet soit chargé de vérifier, dans le cahier des charges départemental de la permanence des soins, que, pour chaque territoire de garde, la permanence des soins des médecins soit coordonnée avec les dispositifs applicables aux autres professions de santé intéressées par la prise en charge des urgences médicales (gardes ambulancières, gardes des pharmaciens, réseaux d'infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119351

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2042